

Décision

Générale

colonial

Décision n° 61/52/SPCG habilitant le Chef du Territoire à soutenir en défense au nom du Territoire par l'intermédiaire d'un avocat l'action intentée par M. Bougon .

n° 61/52/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 avril 1961

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1961

Date du numéro
30 avril 1961

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le Chef du Territoire est habilité à soutenir en défense au nom du Territoire par l'intermédiaire d'un avocat l'action intentée par M. Bougon (Jean, Robert) devant le Tribunal d'instance de Rueil siégeant en matière prud'homale par laquelle l'intéressé demande 12.000 NF de dommages-intérêts pour non renouvellement de contrat. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement, Jacques CoMPaIN. Par le Chef du Territoire, Président du Conseil de Gouvernement : Le Vice-Président du Conseil de Gouvernement p.i., Raymond PÉCOUL.